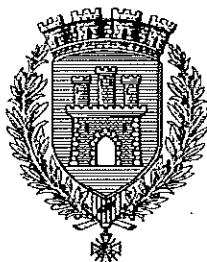


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Jeudi 18 décembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

| CONVOCACTION |            |
|--------------|------------|
| Date         | 11/12/2014 |
| Affichage    | 11/12/2014 |

| NOMBRE DES MEMBRES<br>DU CONSEIL MUNICIPAL |          |                                 |
|--|----------|---------------------------------|
| En Exercice                                | Présents | Nombre<br>suffrages<br>exprimés |
| 33   | 27       | 33                              |

**Etaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés :**

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, KHALIFA Daphné pouvoir à MILLET Thibault, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

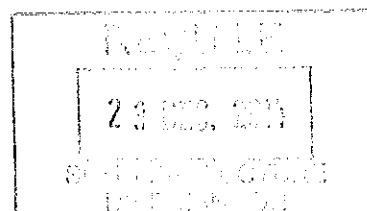
**THEME : DIVERS 1.**

**OBJET :** DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DES GARCINS - MODIFICATION.

**Absents-Excusés :**

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Alain PROREL.

VU le code de l'éducation, et notamment les articles D. 411-1, R. 421-14, R. 421-16 et R.421-33,

VU la délibération n°2014.04.17/055 du 17 avril 2014 portant désignation des représentants de la Ville au sein de divers organismes,

CONSIDERANT que le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement a modifié le nombre de représentants de la commune siégeant au conseil d'administration des collèges et lycées, il convient de régulariser le nombre de ses représentants au conseil d'administration du collège des Garcins (deux au lieu de trois) :

| TITULAIRES                     | SUPPLEANTS                    |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Alain PROREL<br>Daphné KHALIFA | Manu ROMAIN<br>Claude JIMENEZ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification de ses représentants au conseil d'administration du collège des Garcins.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014  
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014  
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,  
Gérard FROMM

